

## Notes d'allocution

### Bâtonnière du Barreau du Québec Catherine Claveau

(Seule la version prononcée fait foi)

---

Distingués invités.

C'est à la fois un honneur et une grande émotion pour moi de prendre la parole aujourd'hui alors que s'entame ma dernière saison des rentrées judiciaires en tant que bâtonnière du Québec.

Je tiens d'abord à vous remercier, madame la bâtonnière Larouche, pour votre invitation à prendre la parole au nom du Barreau du Québec. Pour nous, il s'agit d'une occasion en or de rappeler le lien fort et de qualité qui nous unit. En effet, c'est le Conseil que vous représentez qui est le mieux placé pour prendre le pouls des enjeux particuliers puisqu'il œuvre directement sur le terrain. En vérité, votre apport nous permet de mieux répondre à la mission de notre ordre professionnel, c'est à dire de protéger le public et de contribuer à une justice accessible. Pour reprendre la thématique de votre rentrée, en « servant la justice », nous servons les citoyens.

Il m'importe ici de transmettre toutes mes félicitations à Me Louis Bouthillier pour avoir reçu la Médaille du Barreau de Montréal, ainsi que les membres du Barreau célébrant cette année leur 50<sup>e</sup>, 60<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> années d'inscription au Tableau de l'Ordre. Je ne peux également pas m'empêcher de nommer, parmi eux, Me Lucien Bouchard, dont la carrière exceptionnelle et l'apport à notre profession et à la société québécoise, est indiscutable. Ce fut d'ailleurs un honneur pour moi de lui remettre la Médaille du Barreau du Québec en juin dernier.

Cette rentrée est toute particulière puisqu'elle marque aussi les dernières activités soulignant notre 175<sup>e</sup> anniversaire. Durant celles-ci, ce sont des centaines d'avocates,

d'avocats qui sont allés à la rencontre des justiciables à travers tout le Québec, dans un esprit de bienveillance et d'altruisme.

Cela fait donc 175 ans que notre Barreau est une institution humaine au service de la population et conséquemment de la justice. Une institution qui change avec son temps et qui reflète aujourd'hui l'évolution de la diversité au Québec.

À ce titre, l'assermentation des femmes au Barreau n'a pas toujours été un droit acquis. Souvenons-nous de l'histoire d'Annie Langstaff qui a été la première à poser la question de la place des femmes dans la profession et à en faire un enjeu de société. Première femme diplômée en droit au Québec, l'Université McGill lui décerne les honneurs mais le Barreau du Québec lui refuse l'accès aux examens la séparant de la profession d'avocate.

Au bout d'un long cheminement qui a opposé toutes les strates de la société et fait pression aussi bien sur le Barreau que sur le gouvernement, Mme Langstaff gagne sa cause en 1942 et, bien qu'elle ne fût jamais assermentée, permet aux femmes d'être finalement admises au Barreau.

Voilà que 82 ans plus tard, la situation s'inverse et la société continue d'évoluer. Nous pouvons nous réjouir que les femmes représentent 57% de nos membres et nous devons continuer d'approfondir l'accès à la profession à toutes les diversités.

Le Barreau du Québec y travaille et revendique aussi bien sa grande ouverture que sa détermination à ce que sa composition soit au diapason de l'évolution de la société québécoise. Ainsi, nous poursuivons nos actions reliées à la protection et l'accompagnement du public issu de la diversité. Encore récemment, nous avons tenu un kiosque en marge du défilé de la Fierté à Montréal afin d'informer les citoyens concernés des ressources juridiques à leur disposition, alors que des représentants du jeune Barreau et de Barreau de Montréal ont quant à eux participé au défilé.

Nous pouvons nous réjouir que le Barreau soit, pour reprendre cette formule que j'ai faite mienne, « humain et moderne ».

Sur le plan de la modernité, l'Ordre a toujours été parmi les premiers de cordée. L'amélioration de l'accès à la justice, est pour le Barreau un labeur qui remonte à près de deux siècles et qui continue de faire son bout de chemin depuis 1849.

Il y aurait ainsi tant d'anecdotes historiques à rappeler, tant d'efforts à honorer et de réussites à célébrer. Je ne peux passer sous silence le rôle essentiel du Barreau dans l'inclusion des avocats de pratique privée au régime d'aide juridique, introduit par le ministre Jérôme Choquette au mois de mars 1972 avec la Loi sur l'aide juridique.

L'histoire du Barreau est également indissociable de la création du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle en 1988, qui, reprenant les mots du premier directeur général du Fonds, Me René Langlois : « permet à la fois de protéger le public, tout en protégeant les membres du Barreau. » Il s'agissait alors d'une innovation majeure tant dans les activités de notre Ordre qu'au niveau de la protection des citoyens.

Notre souci de mieux servir la justice, en protégeant et en accompagnant les personnes les plus vulnérables de notre société, continuera de motiver plusieurs de nos travaux dans la prochaine année. Comme vous l'avez si justement dit, monsieur le juge en chef Wagner, « L'accès à la justice n'est pas seulement un idéal. Il s'agit d'un droit fondamental pour toute personne vivant dans une société démocratique ».

La population du Québec est vieillissante, les problématiques de santé mentale ne font qu'augmenter et l'inflation des deux dernières années a appauvri, plus que jamais, une proportion toujours plus importante de nos concitoyens.

C'est pourquoi, cette année encore, nous joignons nos forces à celles des autres acteurs du système de justice, pour accompagner et défendre ces personnes trop souvent laissées pour compte et améliorer leur accès à la justice. Cela se traduit notamment par notre participation active à la Table Jeunesse, à la recherche de solutions pour mieux accompagner les personnes qui font l'objet d'ordonnances de soins ou de garde en établissement et celles qui se présentent au Tribunal administratif du logement.

La défense des individus vulnérables nécessite en revanche des avocats en bonne santé. Je suis heureuse de vous partager que la Déclaration d'engagement et le plan d'action qui font suite au Sommet du 24 janvier dernier ont été ratifiés, ou le seront bientôt, par un grand nombre d'entre vous : cabinets d'avocats, barreau de section, juges en chef des tribunaux du Québec, associations et partenaires de toujours.

Cet engagement collectif vise à mettre en œuvre toutes les initiatives possibles garantissant le bien-être psychologique des membres. Tous les acteurs sont concernés au moment où nous percevons, aujourd'hui mieux qu'hier, les effets de la pandémie sur les habitudes de travail et le besoin d'une meilleure hygiène de vie. Me Martin Hovington, notre directeur de la Qualité de la profession, a d'ailleurs eu l'occasion de présenter des statistiques alarmantes concernant la détresse psychologique de nos membres qui appellent sans délai à adopter les meilleures pratiques.

Aux accomplissements du passé viennent se greffer de nouvelles questions émergentes, telles que notre responsabilité sociale et environnementale et l'encadrement de l'intelligence artificielle. Soyez assurés que le Barreau prend très au sérieux l'ensemble de ces sujets afin d'accompagner ses membres, en tenant compte des diversités régionales et de leur type de pratique. À titre d'exemple, dans notre *Politique sur la responsabilité sociale et environnementale du Barreau du Québec* adoptée en mai dernier, nous avons prévu une section visant l'accompagnement de nos membres dans leur pratique professionnelle et à l'égard de leurs clients.

Nous avons également créé le *Guide des meilleures pratiques écoresponsables pour les services juridiques* qui contient des conseils pratiques visant à soutenir les membres dans l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux à leur pratique professionnelle, selon leur niveau d'avancement en la matière.

Quant à l'intelligence artificielle, elle offre des opportunités inédites pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité de notre système judiciaire. Toutefois, elle nous impose aussi une responsabilité accrue de protection des justiciables. Il nous faut garantir que ces nouvelles technologies soient utilisées de manière éthique et respectueuse des droits fondamentaux. Sur ce dernier point, le Barreau du Québec a souhaité se positionner à l'avant-garde de la réflexion. Nous continuerons nos travaux comportant notamment cinq initiatives qui contribueront à la sensibilisation des membres et du public, quant aux risques associés à l'IA, tout en construisant de toutes pièces un cadre de gouvernance, qui stimulera l'utilisation comme l'innovation d'outils intégrant l'intelligence artificielle dans un cadre sécuritaire.

N'oublions pas, toutefois, en cette année électorale aux 68 scrutins, où près de 4,1 milliards de personnes sont appelées aux urnes à travers le monde, la menace de dérives autoritaires dans plusieurs pays. L'idéal de Justice est directement mis à risque. D'aucuns, remettant en question les décisions des tribunaux ou leur indépendance, grugent doucement le socle-même de l'État de droit et s'en félicitent bruyamment en ligne et, malheureusement parfois, violemment en s'en prenant physiquement aux acteurs de justice. Ce comportement, étranger au respect des institutions est intolérable. Il est de notre devoir en tant qu'avocat de servir la justice en lui accordant notre confiance et en la protégeant.

Si le Canada et le Québec sont encore, pour le moment, relativement épargnés de ces dérives, nous devons maintenir nos efforts et revendications eu égard au manque criant de financement de notre système de justice. En effet, cette année encore, ce sous-financement a un impact sur les délais et prive les plus défavorisés d'une expérience de justice à laquelle ils ont le droit. Nous savons que la Justice ne peut être rendue pleinement sans les ressources nécessaires. Au fond, cette rentrée judiciaire nous rappelle notre détermination à protéger, à l'unisson, les fondements de l'État de droit, de l'égalité devant la Loi et de la protection du public. Ensemble, continuons à œuvrer pour un système de justice qui soit à la hauteur des attentes de tous. En fin de compte, c'est à travers l'engagement collectif que nous pourrons garantir une justice équitable et accessible pour toutes et tous.

Dans cette mission, nos valeurs d'avocats nous guideront et parmi elles, l'empathie et la tolérance. Sur cette dernière valeur, je me permettrai de citer la grande Simone Veil « La tolérance n'est pas l'indifférence. C'est un engagement actif dans la reconnaissance de l'autre ».

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à toutes et à tous, une excellente année judiciaire.